Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

AFRIQUE du SUD – Une publicité de Monsanto condamnée

Par Christophe NOISETTE

Publié le 21/06/2007, modifié le 09/03/2026

L'Advertising Standards Authority (ASA) – bureau de vérification de la publicité – a exigé le 21 juin 2007 que Monsanto retire une publicité qui précisait qu'aucune réaction négative n'a jamais été rapportée concernant l'alimentation issue d'OGM [1]. Cette décision de l'ASA fait suite à une plainte déposé par Mark Wells (du Third World Investment Gateway Trust South Africa) contre une publicité de Monsanto diffusée dans l'édition du 15 février du magazine « You ». Cette publicité était composée d'une photo représentant une femme avec deux enfants regardant un gâteau, d'un slogan : " biotechnologies, les faits vrais " et d'un texte court qui affirmait que la nourriture issue d'OGM est la plus testée et la mieux contrôlée et qu' " aucune réaction négative n'a jamais été rapportée ". L'ASA a motivé sa décision par l'incapacité de Monsanto à justifier la véracité de cette information et a ainsi décidé que " cette affirmation ne peut plus être utilisée sous cette forme là, tant que de nouvelles justifications n'auront pas été soumises et évaluées".

[1] http://www.biowatch.org.za/main.asp...

Adresse de cet article : https://infogm.org/afrique-du-sud-une-publicite-de-monsanto-condamnee/